

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marc-André Patry

<https://www.cadre21.org/membres/marc-andre-patry>

Date d'obtention : 2025-01-02 15:27:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

À chaque situation, il y a une étape à se référer afin de ne pas compromettre une intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'y référer afin d'être en accord avec celle-ci et je prendrai les bonnes décisions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

1- Ne pas regarder le cellulaire ou demander la description.

2- Saisir automatiquement le cellulaire.

3-Diriger vers les autorités lorsqu'il s'agit d'un acte commis à l'extérieur de l'école.